

Charte de location du salon du Club

RÈGLES GÉNÉRALES :

- Toute personne qui utilise le Salon doit être membre du Club. Les invités doivent être accompagnés par leur hôte.
- Le plus grand respect du mobilier et de l'environnement est demandé. En cas de non-respect, le Club pourra à tout moment exclure le contrevenant.
- Le salon, s'il n'a pas été réservé au préalable, ne peut être utilisé pour un usage privé ou commercial.
- Toute vente ou prestation commerciale est interdite dans le salon.
- Toute personne mineure ne peut accéder au Salon sans la présence d'une personne majeure qui en assume la pleine responsabilité.
- Le Salon peut être utilisé en extension de la salle du restaurant lors des soirées à thème, ou en coin détente, ou pour un usage privé.
- Toute demande d'utilisation pour un usage privé ou professionnel doit être formulée auprès du bureau du Club et enregistrée sur le cahier des réservations.
- Tout accord de location sera soumis à la fourniture d'un chèque de caution de 500 €.

DESCRIPTIF DES CONSIGNES A RESPECTER :

- Le salon doit être rendu dans un état de propreté et de rangement identique à celui figurant sur l'état des lieux.
- Les canapés et les fauteuils devront être protégés par des plaids (qui se trouvent dans les caissons de la niche, à côté de la cheminée).
- Il est interdit de fumer ou de « Vapoter » dans le salon.
- Il est interdit d'utiliser la cheminée.
- Il est interdit de fixer des rubans adhésifs, punaises ou tout autre système de fixation.
- Pour accrocher les ballons, vous disposez de 4 supports transparents côté portes fenêtres vitrées et 2 supports gris à l'extérieur de la bibliothèque au centre de la salle.

Pour toute demande de location, il sera précisé :

- La date de location
- Les heures d'arrivée/départ
- Son objet
- Le nombre de personnes prévues

RESPECT DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION :

Matériel audio-visuel (vidéo projecteur – enceintes Bose)
Le Club a acquis un ordinateur qui a été configuré de façon à faciliter les projections souhaitées – il suffira d'apporter sa propre clé USB pour l'utiliser.

RESPECT DES RÈGLES :

- Le chèque de la caution sera encaissé en cas de dégradations, réparations ou de disparitions éventuelles à hauteur des dommages.
- Les horaires d'occupation ne peuvent excéder minuit, les gardiens feront fermer le salon à toute personne dépassant ces horaires.
- Il est demandé aux usagers de limiter les nuisances sonores à l'extérieur du salon. Si un abus est constaté, les gardiens pourront intervenir. En cas de non-réduction du bruit, les gardiens dresseront une contravention.
- La récidive et le non-respect des termes de la charte entraîneront l'arrêt immédiat de la location.
- En cas de plaintes avérées renouvelées à plus de deux reprises, l'utilisateur se verra à l'avenir refuser la réservation du salon.

Charte de location du salon du Club

Tarifs

- | | | |
|--------------------------|--|----------------------|
| ☐ | Fêtes familiales (anniversaire, retraite) : | 75€ par jour |
| ☐ | Expositions artistiques non commerciales : | 100€ par jour |
| ☐ | Réunions professionnelles : | 150€ par jour |
| ☐ | Stages et animations bénévoles | |
| | - adultes 150€ pour un jour (50€ par journée additionnelle) | |
| | - enfants 100€ pour un jour (50€ par journée additionnelle) | |

☒ Forfait nettoyage de la salle : **50 euros**

Toute vente ou prestation commerciale est interdite dans le salon.

Caution par chèque à déposer au Bureau du Club : 500€
Mot de passe Wifi du salon : « Amicale »

Tarifs mis à jour le 28 avril 2025

Fait en 2 exemplaires à Villeneuve Loubet, le _____

Pour le Club des Hauts de Vaugrenier
Marilyne LEFRANCOIS

Pour le client

Signature :
Bon pour accord

Signature :
Bon pour accord